



Le 25 mars 2025

PAR COURRIEL

Accès à l'information
Édifice Jean-Lesage
21^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Responsable.Acces@hydroquebec.com

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2025-0103

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 26 février et indiquant :

« J'aimerais avoir une copie du contrat pour le déneigement du Poste Frontenac 1 et 2 situé au 2 Rue Samson Québec, G1M3X2. Faire parvenir aussi les devis, plan et clause particulière pour le déneigement de ce site. »

(Transcription intégrale)

Nous vous informons qu'à la suite de l'appel de proposition AM001493, un contrat a été attribué pour le déneigement de plusieurs postes électriques, dont les postes Frontenac-1 et Frontenac-2. Après analyse, vous trouverez ci-joint copie des documents faisant l'objet de votre demande. Toutefois, certains renseignements ont été caviardés puisqu'il s'agit de renseignements de nature commerciale et financière appartenant à Hydro-Québec et fournis par un tiers dont la divulgation pourrait comporter des enjeux économiques et lesquels sont traités de manière confidentielle. En effet, leur divulgation risquerait vraisemblablement de causer une perte à notre organisme ou à ce tiers ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce dernier. Nous invoquons en conséquence les articles 21 à 24 et 27 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents,

Sébastien Dutil
Conseiller – Régie d'entreprise et Accès à l'information

p. j.